

PROCÈS-VERBAL d'une séance spéciale du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 6 mai 2008, à 19 h 30, en la salle du conseil municipal, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame Michelle L. LeCavalier
Messieurs André Legault, André Groulx, Marcel Rainville, René Pinsonneault et Robert Lafrance

Monsieur André Morin, directeur général par intérim
Madame Lucie Coallier, OMA, greffière

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

08/05/124 ORDRE DU JOUR – ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil.

ADOPTÉE

08/05/125 DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) POUR LE PROJET DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA 25^E AVENUE

CONSIDÉRANT QU'il est de la volonté du conseil municipal de procéder prochainement à la réfection de la 25^e avenue.

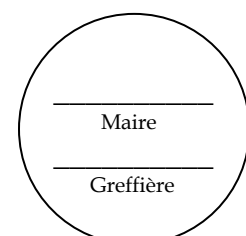
IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER la trésorière à présenter au nom de la municipalité une demande de subvention auprès du *ministre des Affaires municipales et des Régions* responsable de la gestion du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM).

QUE la Ville s'engage à payer sa partie des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continus du projet.

ADOPTÉE



08/05/126 CONVENTION COLLECTIVE - SIGNATURE**IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPROUVER le projet de convention collective entre la ville de L'Île-Perrot et l'Union des employés et employées de service, section locale 800, effective pour la période du 23 avril 2008 au 31 décembre 2010 ainsi que les lettres d'entente numéros 1 et 2.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer pour et au nom de la municipalité la convention collective et les lettres d'entente en conséquence.

ADOPTÉE**08/05/127 MANDAT À « JASMAG GROUPE CONSEIL » POUR L'IMPARTITION DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER monsieur Jean LaSalle de la firme « *JASMAG GROUPE CONSEIL* » pour des services professionnels en impartition du service des ressources humaines aux fins du maintien des activités spécifiques aux opérations du service des ressources humaines et au support des gestionnaires dans la gestion courante de leur personnel.

QUE les modalités de ce mandat soient les suivantes :

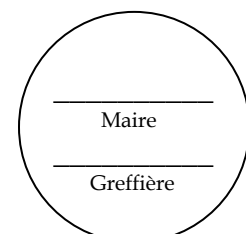
- Contrat initial débutant le 7 mai 2008 et se terminant le 31 décembre 2008;
- 1 journée par semaine, le mercredi, selon l'horaire des services administratifs;

QUE toute autre condition soit celle prévue à l'offre de service datée du 15 avril 2008 telle qu'acceptée par la Ville.

QUE la greffière soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville le contrat en conséquence.

ADOPTÉE**08/05/128 DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 595 INTITULÉ : « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 744 000\$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION AUTOPOMPE AVEC ÉCHELLE AÉRIENNE ET ACCESSOIRES POUR LE SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE »**

CONFORMÉMENT à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement relatif au règlement numéro 595 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 744 000\$ pour l'acquisition d'un camion autopompe avec échelle aérienne et accessoires pour le service de la sécurité incendie ».



08/05/129 DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 597 INTITULÉ : « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 532 000\$ POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA 25^E AVENUE ENTRE LE BOULEVARD PERROT ET LA RUE BOISCHATEL »

CONFORMÉMENT à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement relatif au règlement numéro 597 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 532 000\$ pour les travaux de réfection de la 25^e avenue entre le boulevard Perrot et la rue Boischatel ».

08/05/130 COMITÉ DE SÉLECTION - SERVICES PROFESSIONNELS SPÉCIALISÉS EN ARCHITECTURE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, LA PRÉPARATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA TOITURE, DU RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX ET DE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ADJACENT À L'HÔTEL DE VILLE DE L'ÎLE-PERROT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour le contrat de services professionnel spécialisés en architecture pour la préparation des plans et devis, la préparation des documents d'appel d'offres et la surveillance des travaux dans le cadre du projet de réfection de la toiture, du réaménagement des locaux et de la construction d'un bâtiment adjacent à l'hôtel de ville de L'Île-Perrot;

CONSIDÉRANT le rapport de la trésorière;

CONSIDÉRANT l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles prévues par la *Loi sur les cités et villes*.

IL EST

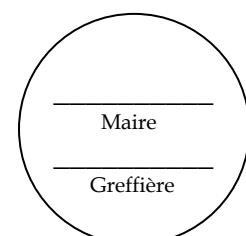
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER les critères et la grille d'évaluation tel qu'établis par la trésorière.

DE DÉSIGNER madame Danielle Rioux, trésorière, messieurs André Morin, directeur général par intérim et Michel Laroche, technicien en génie civil, pour agir en tant que membres du comité de sélection, conformément au 3^e paragraphe du 1^{er} alinéa de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

DE DÉSIGNER madame Lucie Coallier, greffière, pour agir à titre de secrétaire du comité.

ADOPTÉE



08/05/131 COMITÉ DE SÉLECTION - SERVICES PROFESSIONNELS SPÉCIALISÉS EN ARCHITECTURE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, LA PRÉPARATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION POUR LE CHALET DU PARC MICHEL-MARTIN

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour le contrat de services professionnels spécialisés en architecture pour la préparation des plans et devis, la préparation des documents d'appel d'offres et la surveillance des travaux dans le cadre du projet de construction pour le chalet du parc Michel-Martin;

CONSIDÉRANT le rapport de la trésorière;

CONSIDÉRANT l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles prévues par la *Loi sur les cités villes*.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER les critères et la grille d'évaluation tel qu'établis par la trésorière.

DE DÉSIGNER messieurs André Morin, directeur général par intérim, Michel Laroche, technicien en génie civil et Michel Leduc, directeur du service récréatif, pour agir en tant que membres du comité de sélection, conformément au 3^e paragraphe du 1^{er} alinéa de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

DE DÉSIGNER madame Lucie Coallier, greffière, pour agir à titre de secrétaire du comité.

ADOPTÉE

08/05/132 ADJUDICATION DE CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MINEUR DES ÉQUIPEMENTS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX

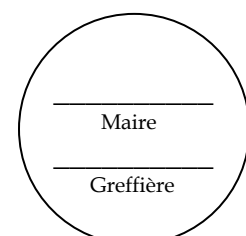
CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture de services professionnels pour l'entretien mineur des équipements de parcs et terrains de jeux;

CONSIDÉRANT qu'au terme de la séance de clôture du 30 novembre 2007, une seule soumission a été déposée;

CONSIDÉRANT que cette soumission est conforme au cahier des charges.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement



D'OCTROYER le contrat relatif à la fourniture de services professionnels pour l'entretien mineur des équipements de parcs et terrains de jeux, pour l'année 2008 à « Mécanique à domicile / Entretien général », représenté par monsieur Lauréat Bolduc, ayant sa place d'affaires au 358, 24^e avenue, à L'Île-Perrot, Québec, J7V 4M9, au coût de 34,18\$ l'heure, le tout conformément à la soumission telle que déposée et datée du 25 novembre 2007.

ADOPTÉE

08/05/133 MODIFICATION DE LA SIGNALISATION ET DU MARQUAGE ROUTIER DANS LE SECTEUR DÉLIMITÉ PAR LE BOULEVARD PERROT, LE GRAND BOULEVARD ET LA 1^{ÈRE} AVENUE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lafrance
ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPROUVER les modifications de la signalisation et du marquage routier dans le secteur délimité par le boulevard Perrot, le Grand boulevard et la 1^{ère} avenue telles que montrées au plan portant le numéro MS-1, RÉV. A, dossier n° 029-806-01, daté du mois d'avril 2008 et conçu par la firme « *CDGU INGÉNIERIE URBAINE* ».

ADOPTÉE

08/05/134 PROJET-PILOTE DE RADARS PHOTOGRAPHIQUES ET DE CAMÉRAS AUX FEUX ROUGES DANS LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la vitesse excessive est une problématique qui perdure sur le réseau routier de la ville de L'Île-Perrot;

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes des citoyens à l'effet d'agir immédiatement afin de rendre plus sécuritaire leur environnement;

CONSIDÉRANT l'événement tragique et malheureux survenu à l'automne 2007;

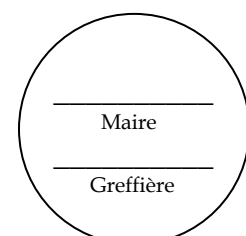
CONSIDÉRANT les nombreuses demandes à la Sûreté du Québec et au *ministère de la Sécurité publique* à l'effet de renforcer la surveillance sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre par le *ministère des Transports du Québec* d'un projet-pilote d'une durée de 18 mois portant sur l'utilisation de 13 radars photographiques dont 10 seront fixes et 3 mobiles ainsi que sur l'installation de caméras aux feux rouges;

CONSIDÉRANT l'intention du *ministère des Transports du Québec* de faire l'essai de ses équipements uniquement sur les routes provinciales numérotées.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement



D'INFORMER le *ministère des Transports du Québec* que la ville de L'Île-Perrot appui le projet d'installation d'une caméra feu rouge sur le site potentiel désigné comme étant situé à l'intersection de l'autoroute du Souvenir et du boulevard Don-Quichotte.

D'ENJOINDRE le *ministère des Transports du Québec* à faire le nécessaire pour que l'utilisation de 1 des 3 radars photographiques mobiles soit faite directement sur le réseau routier municipal plutôt que sur une route provinciale numérotée, par le biais des agents de la Sûreté du Québec en collaboration avec les autorités compétentes de la Ville dans le but de répondre à des besoins particuliers.

ADOPTÉE

08/05/135 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;

ATTENDU QUE la ville de L'Île-Perrot a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de chlorure de sodium;

ATTENDU QUE la proposition de l'Union des municipalités est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la ville de L'Île-Perrot désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx

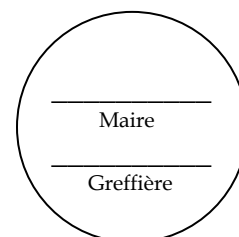
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE la ville de L'Île-Perrot confie, à l'Union des municipalités du Québec, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la municipalité.

QUE la ville de L'Île-Perrot confie ce mandat à l'Union des municipalités du Québec, pour les 5 prochaines années, du 1^{er} mai 2008 au 30 avril 2013.

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la ville de L'Île-Perrot s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la ville de L'Île-Perrot s'engage à fournir à l'UMQ les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et le cahier des charges que lui transmettra annuellement l'UMQ et en retournant ces documents à la dite fixée chaque année.



QUE pour se retirer du programme d'achat regroupé de chlorure de sodium, la ville de L'Île-Perrot devra faire parvenir une résolution de son conseil à cet effet 30 jours avant le dépôt de l'appel d'offres annuel.

QUE la ville de L'Île-Perrot reconnaît que l'Union des municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes; ledit taux est fixé annuellement et est inscrit dans le cahier des charges lors de l'appel d'offres public.

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 19 h 44 à 19 h 50.

08/05/136 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
ET RÉSOLU : Unanimement

DE LEVER l'assemblée à 19 h 50.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE

